

Celtia Concha
39D chemin du Jonc
CH-1218 Grand-Saconnex

Mairie du Grand-Saconnex

Madame Peta Girod
Présidente du conseil municipal
Route de Colovrex 18
1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex le 25.11.2022

Concerne : Démission du conseil municipal

Par la présente, j'ai le grand regret de vous annoncer que, suite à l'attribution d'un appartement hors de la commune, je me vois contrainte de quitter Le Grand-Saconnex au 31 décembre 2022. Par voie de conséquence, je dois démissionner de mes fonctions de conseillère municipale que j'exerce depuis le début de cette législature.

Je tenais à adresser mes remerciements à tous les conseillers municipaux qui ont contribué à faire de cette expérience un riche apprentissage, à nos trois conseillers administratifs, sincères et passionnés, qui font un travail remarquable ainsi qu'à mes camarades de parti pour qui j'éprouve une grande amitié.

Ma profonde gratitude va également aux citoyen.ne.s qui ont voté pour notre liste des Vert.e.s en 2020 et qui, à ce titre m'ont accordé leur confiance. Je souhaite aussi exprimer combien j'ai apprécié de faire mes premiers pas de conseillère municipale dans cette commune.

Le Grand-Saconnex est une ville que j'affectionne et je suis heureuse d'avoir contribué à son bon fonctionnement, ne serait-ce qu'un bref moment. Quoi qu'il arrive, je ne manquerai pas de revenir au Grand-Saconnex pour suivre de près ce qui s'y passe.

Formant mes meilleurs vœux de réussite, de santé et de bonheur pour chacun et chacune de vous, je vous adresse à nouveau mes remerciements les plus sincères et mes cordiales salutations,



Celtia Concha

Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC)

www.facebook.com/CorbillettesAICC

A l'attention de Madame Peta Girod, Présidente du Conseil Municipal, 1, ch. du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex

Le Grand-Saconnex, le 22.10.2022

Madame la Présidente du Conseil municipal du Grand-Saconnex,

Le comité AICC a décidé d'envoyer une lettre au Conseiller d'Etat en charge des infrastructures, M. Dal Busco, qui concerne **4 demandes de ses membres** suite à la publication dans la Tribune de Genève du 17.10.2022, en page 7, (dont l'article est joint en annexe 1 de la lettre) : LE TRAFIC DE TRANSIT EXASPERE DES VERNIOLANS, qui parle de supprimer une bifurcation à gauche depuis l'avenue Louis-Casaï sur le chemin des Floralies, (où habitent des membres AICC), qui débouche sur le chemin des Corbillettes, avec la proposition que la bifurcation devrait se faire sur le chemin des Coudriers au carrefour de Balaxert.

AICC vous demande de faire lire lors du prochain Conseil municipal que vous présidez, la lettre d'AICC envoyée au Conseiller d'Etat, en entier, avec les 4 points qui concernent la commune du Grand-Saconnex :

- 1) **proposition de bifurcation sur le chemin des Coudriers** (qui est en sens unique), en remplacement de la bifurcation à gauche de l'Avenue Louis-Casaï sur le chemin des Floralies aboutissant au chemin des Corbillettes
- 2) **réactivation de la demande de construction d'un giratoire au croisement Terroux-Corbillettes**, lors de la réfection du chemin Terroux-Sarasin, (qui avait déjà été demandée en 1987, date de la fondation de l'association AICC, créée justement à cause d'un projet pharaonique de la commune du Grand-Saconnex, revu grâce à l'intervention des Conseillers d'Etat de l'époque, Messieurs Grobet et Joye).
- 3) AICC n'a pas reçu de réponse de sa **pétition de 40km/h sur le chemin des Corbillettes**, signée par les membres habitant le Grand-Saconnex, **alors que celle signée par les membres AICC habitant Meyrin a été traitée positivement en Conseil municipal de Meyrin (voir annexe 2)**, et en attente aussi de la réponse de Vernier, signée par les membres habitant Vernier.
- 4) AICC a averti le Conseiller d'Etat de son **opposition à l'ajout dangereux, inutile et néfaste pour le climat, au chemin piétonnier Prunier-Massettes, projeté dans le PDcom du Grand-Saconnex**, en lui mettant les annexes 3, 4 et 5, déjà montrées et lues aux séances des Conseils municipaux du Grand-Saconnex et renvoyée au Conseil administratif.

Veillez, agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.



Au nom du comité AICC et des membres AICC, Elisabeth Jobin-Sanglard, Pte

A l'attention de M. Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge du Département des Infrastructures, CP 3918 , 1211-Genève 3

Le Grand-Saconnex, le 19.10.2022

Monsieur le Conseiller d'Etat,

L'association des Intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC), prend contact avec vous pour plusieurs problèmes :

- 1) Tout d'abord, celui paru dans la Tribune de Genève, du 17 octobre 2022, page 7, LE TRAFIC DE TRANSIT EXASPERE DES VERNIOLANS, où il est indiqué qu'une pétition des habitants du quartier des Avanchets a été déposée au Conseil municipal et renvoyée au Conseil administratif, demandant de limiter l'afflux de véhicules sur le chemin des Floralies. L'Exécutif compte interdire aux voitures roulant sur l'Avenue Louis-Casaï de tourner à gauche. 95% du trafic sur ce chemin serait du transit. La commune veut respecter la demande des habitants. La majorité rose-verte n'y est pas favorable. Mais le Conseiller administratif répond « *Bien sûr qu'en réduisant le trafic en transit, et en interdisant quelques mouvements dans le quartier, on augmente le nombre de détours nécessaires pour y rentrer. On ne peut pas tout avoir* ». (voir annexe 1 de l'article mentionné). Nous avons des membres AICC qui habitent le chemin des Floralies, et souhaitent préserver leur chemin, le seul qui ne soit pas privé et fermé comme les autres qui donnent sur l'avenue Louis-Casaï.
Un membre AICC suggère une solution plus sécurisée pour éviter des détours, motivé aussi par l'article dans la TDG : » *Très bien, mais quelle solution, un long détour? Selon mes observations, les gens continuent dans tous les cas en direction de la ville. Pourquoi pas alors, un tourner à gauche au carrefour Balexert dans le chemin des Coudriers? Il y a la place! Sur les deux pistes vers la ville, une est inutile et peut être utilisée pour ça! C'est aussi plus sûr, aux Floralies on gêne ceux derrière, et on risque d'être tamponné...* »La Pte AICC et son comité apprécie l'idée plus sécurisée de pouvoir bifurquer de l'Avenue Louis-Casaï en direction du chemin des Coudriers, qui est à sens unique. Serait-il possible de modifier les feux de croisement, pour rendre cela possible ? Elle-même bifurque sur le chemin des Floralies depuis l'Avenue Louis-Casaï, mais il n'y a pas foule à le faire...et elle trouve cette façon de faire souvent dangereuse, car pas sécurisée par des feux...Comment faire entendre la proposition d'AICC ? Le comité AICC a pensé vous écrire, en tant que Conseiller d'Etat en charge des infrastructures, et envoyer copie de la lettre que vous envoie AICC aux Conseillers administratifs des communes concernées Vernier et Grand-Saconnex, ainsi qu'à leur présidence des Conseils municipaux des deux communes.

- 2) Notre membre AICC demande aussi que soit créé un **giratoire au carrefour Terroux-Corbillettes**, au moment où la commune du Grand-Saconnex envisage une réfection du Chemin Terroux-Sarasin. Dès 1987, date de la naissance de notre association, nous avons demandé un giratoire au croisement Corbillettes-Terroux. Mais certains bordiers pensaient à l'époque qu'il y aurait plus de circulation si le giratoire était construit! Alors que c'est l'inverse qui s'est produit au début du chemin des Corbillettes où nous l'avons demandé suite à de graves accidents, qui ont forcé l'Etat à le construire vite. Il donne amplement satisfaction, et aucun accident depuis sa création dans les années 2000. Nous allons donc envoyer aussi copie de notre lettre aux Conseillers administratifs de Meyrin aussi, puisque ce carrefour touche les 3 communes, où donc **AICC redemande un giratoire pour assurer plus de sécurité et plus de fluidité du trafic, sans feux qui engendrent des bruits de freins et d'accélérateurs, qui seraient nocifs de nuit comme de jour pour les riverains du carrefour.**

- 3) AICC vient d'apprendre que la **pétition de 40km/h, envoyée au Conseil municipal du Grand-Saconnex** n'a pas l'heur de plaire au Conseiller administratif en charge de l'aménagement du Grand-Saconnex, M. Laurent Jimaja qui a dit lors du dernier Conseil municipal du Grand-Saconnex, que la plupart des routes du Grand-Saconnex seront demandées à 30km/h, mais que les Corbillettes resteraient à 50km/h !!!
Notre pétition de demande de 40km/h a été envoyée aux deux autres communes, qui en ont déjà débattu lors de leurs Conseil municipaux et l'ont renvoyée à leur Conseils administratifs respectifs. (voir annexe2)

- 4) autre problème d'infrastructure : La commune du Grand-Saconnex a présenté dans son projet de PDcom un ajout inutile au cheminement piétonnier Prunier-Massettes, et dangereux, puisque son débouché se trouverait en plein virage, aux Corbillettes, à la sortie et entrée du parking de la Résidence des Corbillettes (SGIPA), où de jeunes, fragiles, qui ont besoin de calme résident, alors qu'à 60 m, vient d'être créé un très grand cheminement piétonnier au chemin des Coudriers, et à 100 m de celui des Massettes. De plus, cet ajout de cheminement piétonnier Prunier-Corbillettes détruirait les derniers bosquets d'arbres du quartier, qui a déjà perdu une quarantaine d'arbres au chemin des Coudriers pour le cheminement cité plus haut. Cet ajout au projet de cheminement piétonnier du Prunier ne figure pas dans le dernier PDcom de 2006 du Grand-Saconnex. (annexes 3,4,5)
En attente de vos réponses, merci de votre lecture !



Au nom du comité AICC, Elisabeth Jobin-Sanglard, Pte

Le trafic de transit exaspère des Verniolans

Tribune de Genève | Lundi 17 octobre 2022

7

Les pétitions pour réduire le trafic se multiplient dans la commune. L'Exécutif se mobilise.

Emilien Ghidoni

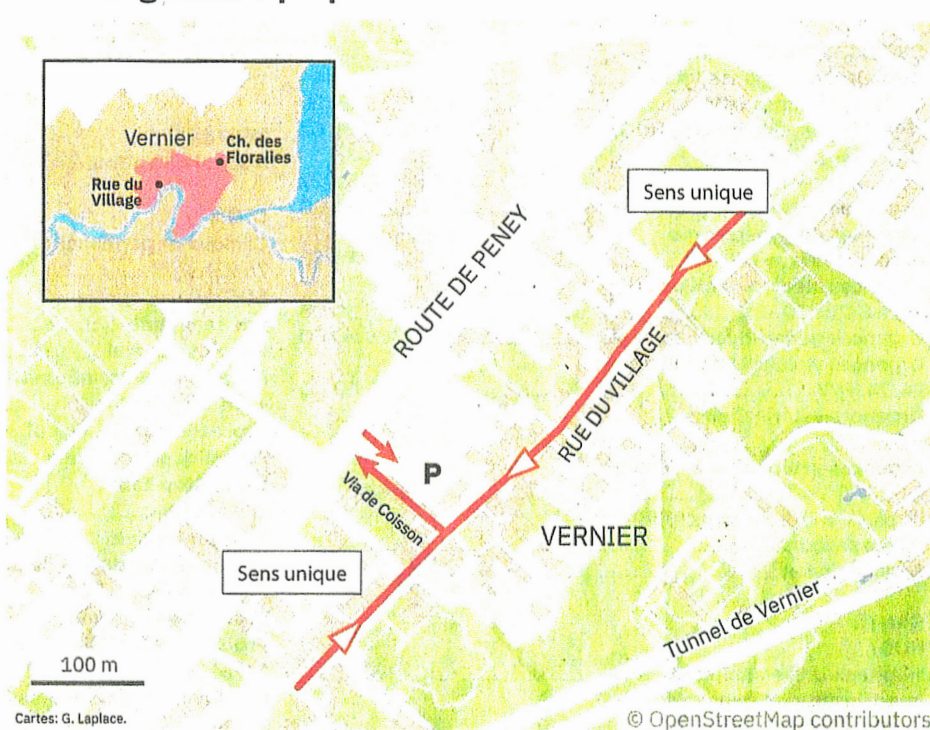
Ce n'est un secret pour personne: la commune de Vernier, située entre l'aéroport, le centre-ville et la Zimeysa, connaît un trafic de transit important. Cela agace son Exécutif. Ces dernières années, celui-ci a adressé plusieurs courriers au Canton pour protester contre cette situation.

Désormais, des habitants de la commune se mobilisent aussi pour lutter contre l'afflux de voitures. Mardi dernier, une pétition comptant plus de 400 paraphes a été remise au Conseil municipal. Les signataires exigent des mesures pour fermer la rue du Village aux automobilistes de passage.

Opposition juridique

«Certains parents préfèrent déposer leurs enfants à l'école plutôt que de les laisser aller seuls à pied, car les voitures montent sur le trottoir pour se croiser», s'inquiète Nathalie Velasco, membre de l'Association des parents d'élèves de Vernier village (APEVV), qui a déposé la pétition. Selon elle, la circulation sur la rue du Village est dangereuse et inadaptée à la taille de la chaussée. En cause? De nombreux automobilistes utilisant ce tronçon pour éviter les feux de la route de Peney. «C'est insupportable, nous voulons

Les changements proposés



que ce trafic cesse», résume-t-elle. L'APEVV propose d'installer deux sens interdits, pour empêcher les voitures d'utiliser cette voie comme route de contournement.

Il y a plusieurs mois, le Conseil administratif verniolan avait déjà tenté de se saisir du problème. Son projet, proche de celui des pétitionnaires, était de mettre une partie de la rue du Village en sens interdit. Toutefois, plusieurs commerçants du coin s'y sont opposés juridiquement. Selon l'un d'entre eux, la mesure de l'Exécutif risquerait de plomber les commerces de la rue: «S'il n'y a pas un peu de transit, je crains pour mon chiffre

d'affaires. Au lieu de placer des sens interdits, on pourrait juste faire de l'aménagement urbain.»

«S'il n'y a pas un peu de transit, je crains pour mon chiffre d'affaires.»

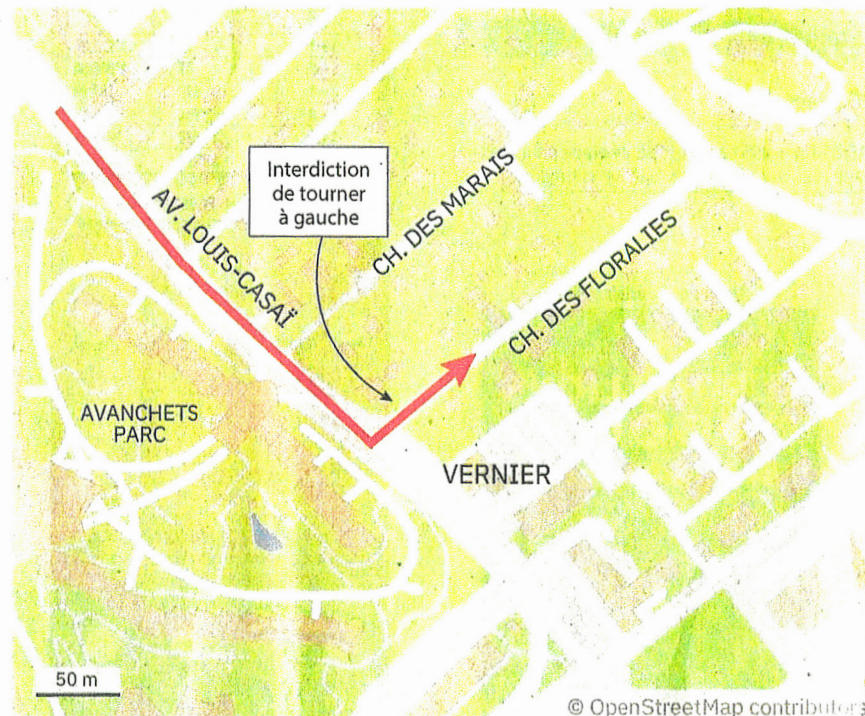
Un commerçant verniolan

La justice a donné raison au Conseil administratif en première instance. «Il s'agit désormais de répondre à un problème urgent,

insiste Mathias Buschbeck, conseiller administratif. Mais d'ici à 2027, nous allons procéder à un réaménagement profond de la rue du Village, pour la rendre plus conviviale.»

Changement en vue

Aux Avanchets, le débat autour du trafic de transit est tout aussi vif. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, une pétition déposée par l'association des habitants du quartier a été renvoyée au Conseil administratif. Les signataires demandent des mesures pour limiter l'afflux de véhicules sur le chemin des Floralies. En ré-



ponse, l'Exécutif compte interdire aux voitures roulant sur l'avenue Louis-Casaï de tourner à gauche. «Il s'agit de la deuxième pétition concernant cette rue, rappelle Mathias Buschbeck. Nonante-cinq pour cent des voitures empruntant le chemin des Floralies sont du trafic de transit. Ce chemin est un chemin de quartier. Il faut respecter les demandes des habitants.»

La mesure n'est pas jugée idéale par certains, même du côté de la majorité rose-Verte. Durant la dernière séance du Conseil municipal, le socialiste Jean-Pierre Tombola a indiqué que la solution

retenue par l'Exécutif risquait de rendre le trafic plus difficile pour les habitants des Avanchets. «Bien sûr qu'en réduisant le trafic de transit et en interdisant quelques mouvements dans le quartier, on augmente le nombre de détours nécessaires pour y rentrer, répond le conseiller administratif. On ne peut pas tout avoir.»

D'ici à cinq ans, ce mouvement contre le trafic de transit risque de s'accélérer. Le Conseil d'État entend lancer plusieurs grands chantiers sur les routes traversantes afin de réduire le flux de voitures.

2. Communications du Conseil administratif.

Mme Leuenberger, maire, procède à la lecture des communications :

Pétition pour l'installation d'un régime 40km/h sur le chemin des Corbillettes La pétition pour l'installation d'un régime 40km/h sur le chemin des Corbillettes (tronçon sud du chemin Terroux) a été envoyée aux autorités communales du Grand-Saconnex, de Vernier et Meyrin. La ville de Meyrin est concernée au titre de propriétaire de la parcelle n°13'726 située au droit du carrefour avec le chemin Terroux. Les initiants relèvent que la géométrie et la largeur du chemin n'invitent pas les usagers de la route à adopter une vitesse adaptée, rendant le cheminement des riverains peu sécurisé. La commune du Grand-Saconnex s'est dit favorable à entrer en matière pour la mise en place du 40km/h du tronçon. Elle a dans ce cadre consulté la commune de Vernier, qui ne s'est toujours pas prononcée. Après analyse, le Conseil administratif trouve cette proposition adaptée au contexte et n'émet pas d'opposition à entrer en matière sur la mise en œuvre d'une limitation à 40km/h sur ce tronçon. Si une entrée en matière est confirmée par les 3 communes destinataires de la pétition, les modalités de mise en œuvre seront discutées en temps utile. *

+

p.28 :

La soirée du 3 avril 2019 traite du secteur Cointrin. Beaucoup de questions se font sur la planification de ce quartier qui était alors appelé à muter. Beaucoup de commissaires s'inquiètent de l'augmentation du bruit et du trafic prévu dans ce quartier, il est souligné dans le PDCom l'importance du transfert modal vers les transports en commun, notamment la ligne TOSA, qui devrait desservir la vitrine économique. Il est également ajouté le besoin de constituer une réserve pour des éventuels équipements publics dans le quartier de Cointrin-est.

+

p.36 : M. Cornuz :

La votation du 9 février, concernant le déclassement de certaines parcelles à Cointrin, qui a été refusé par la population, a changé légèrement la donne. Par ailleurs, le Grand Conseil a voté le 1er octobre 2020 la mise à jour de la législation, mais, à ce moment-là, le plan directeur communal n'a pas pu intégrer ce vote. Par conséquent, il se peut que certains ajustements soient demandés par le Grand Conseil, notamment, le secteur de Cointrin devra faire l'objet d'une étude complémentaire pour pouvoir être en conformité avec la loi. Toute demande concernant ce secteur fera l'objet d'un traitement spécial. La Commune pourra refuser tout type de modifications de zone dans ce secteur tant que cette étude complémentaire du plan directeur communal n'aura pas été mise à jour. 2023 est la date d'échéance donnée par le Canton pour que chaque

commune puisse se doter d'un plan directeur communal. Ce plan directeur communal pourra être revisité et complété au fur et à mesure que les demandes et les projets de cette législature seront présentés. Le PDCom sera donc d'un très grand appui pour l'élaboration du programme de législature, qui sera présenté prochainement.

+

p.37 :

Vu la validation des réponses données aux observations reçues lors de la consultation publique **et des modifications apportées au chapitre sur le secteur de Cointrin, suite aux votations du 9 février 2020 sur les modifications de zones de Cointrin Est et Cointrin Ouest ;**

Vu le PDCom finalisé et préavisé à l'unanimité par la commission développement urbain dans sa séance du 24 septembre 2020 permettant l'envoi du dossier au département (DT) pour contrôle conformité

Vu l'accord du département du Territoire (DT) communiqué par le Conseiller d'état délégué, le 3 décembre 2020, relatif au contrôle de conformité du PDCom de Meyrin dans sa version du 24 novembre 2020

Vu le rapport de la commission développement urbain

Conformément aux articles 1 et ss de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Le Conseil municipal de la commune de Meyrin, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 15 décembre 2020, **D E C I D E PAR 30 OUI, SOIT A L'UNANIMITÉ** d'adopter le PDcom dans sa séance du 15 décembre 2020.

Association des intérêts des habitants du chemin des Corbillettes et alentours (AICC)

www.facebook.com/CorbillettesAICC

A l'attention de Madame Peta Girod, Présidente du Conseil Municipal, 1, ch. du Pommier, 1218 Le Grand-Saconnex, ainsi qu'à la mairie du Grand-Saconnex, 18 rte de Colovrex.

Le Grand-Saconnex, le 15.11.2022

Madame la Présidente du Conseil municipal du Grand-Saconnex,

Suite à la séance du Conseil Municipal du 14 novembre 2022, où vous n'avez pas fait lecture de la lettre que la Pte AICC vous a envoyée le 22.10.2022, elle vous renvoie **une nouvelle lettre corrigée** :

- 1) **Le Conseil municipal de Vernier a traité la demande de suppression de la bifurcation à gauche sur le chemin des Floralies, (qui débouche sur le chemin des Corbillettes), en venant de l'aéroport depuis l'avenue Louis-Casaï, lors de sa séance du 15 novembre 2022, suite une pétition envoyée par les bordiers de ce chemin et soutenue par le comité AICC, problème soulevé dans la publication de la Tribune de Genève du 17.10.2022, en page 7 : LE TRAFIC DE TRANSIT EXASPERE DES VERNIOLANS, avec la proposition que la bifurcation devrait se faire sur le chemin des Coudriers (qui est en sens unique), au carrefour de Balexert.**
- 2) Lors de la séance du Conseil municipal du 14 novembre, **le Conseiller administratif, M. Laurent Jimaja, a dit avoir envoyé une lettre au Département des infrastructures demandant la limitation de vitesse de 30km/h, (la pétition de 2020 signée de membres AICC habitant le Grand-Saconnex, demandait le 40km/h sur le chemin des Corbillettes. Celle signée par les membres AICC habitant Meyrin a déjà été traitée positivement en Conseil municipal de Meyrin, ainsi que celle signée par les membres AICC habitant Vernier, par son Conseil municipal.**
- 3) **L'opposition au chemin piétonnier Prunier-Corbillettes a déjà été lue lors d'un Conseil municipal antérieur**
- 4) Il ne reste donc comme motif de la lettre de ce jour, que la **réactivation de la demande de construction d'un giratoire au croisement Terroux-Corbillettes, lors de la réfection du chemin Terroux-Sarasin, (giratoire déjà demandé en 1987, date de la fondation de l'association AICC, créée justement à cause d'un projet pharaonique des communes du Grand-Saconnex et de Vernier, revu grâce à l'intervention des Conseillers d'Etat de l'époque, Messieurs Grobet et Joye**

Veillez, agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre parfaite considération.



Au nom du comité AICC et des membres AICC, Elisabeth Jobin-Sanglard, Pte

Réponses aux questions du Conseil municipal du 14.11.2022**Questions**

Date	De	CA	Question	Réponse
14.11.2022	Mme PERROTIN DURET	LBJ	Les gradins de l'agora civique ont-ils un aménagement prévu pour l'accès des PMR?	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA assure que cette inquiétude sera transmise au département s'occupant de l'agora civique.</p> <p>05.12.22 : Suite à la consultation faite auprès de l'OCAN (24.11.2022), en tant que pilote de ce projet ainsi que de celui de la pépinière urbaine :</p> <p>Il n'y a pas d'accès PMR prévu à ce jour. Prévoir un accès PMR demanderait une infrastructure trop lourde et coûteuse pour une intervention « temporaire », car cette agora est provisoire, elle va rester 1 ou 2 ans seulement.</p> <p>Suite au démontage du Grand Théâtre, un important travail de régénération des sols a été engagé sur toute la parcelle.</p> <p>Aucune infrastructure carrossable même légère ne peut être réalisée.</p> <p>L'OCAN avait envisagé de faire un accès avec une passerelle en bois, mais les coûts étaient démesurés.</p>
14.11.2022	Mme PERROTIN DURET	MPO	Quand doit se réunir le groupe de travail pour choisir les architectes du futur musée de la BD?	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. POMATTO dit que le comité d'évaluation se réunira pour choisir les architectes sur dossier le 28 novembre.</p>
14.11.2022	Mme PRUNCU CUTILE	LBJ	Qui s'occupe de l'éclairage public dans la commune? Plusieurs fois l'éclairage était allumé jusqu'à 9h30 du matin dans certaines rues.	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA remercie Mme PRUNCU CUTILE d'avoir signalé le problème. L'éclairage public étant du ressort des SIG, la commune va attirer leur attention là-dessus.</p> <p>05.12.22 : L'adaptation des temps d'éclairage des luminaires de la voie publique est directement réalisée par les SIG. La luminosité est contrôlée en temps réel et la durée d'éclairage dépend des saisons. Un intervalle d'éclairage est donc programmé et s'adapte en cas de brouillard. Il arrive que des campagnes de contrôles aient lieu et que des tests soient réalisés par secteur, ce qui peut engendrer un allumage provisoire en période jour.</p>

14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	SPO	Il semble que les APM de certaines communes, dont Meyrin, ont le droit de verbaliser les excès de vitesse depuis 1 mois. Est-ce que le Grand-Saconnex va mettre cela en pratique?	Nous n'avons pas prévu cela dans l'immédiat. Il faut savoir que l'expérience qui est menée à Meyrin est un projet-pilote, dont les résultats doivent encore être évalués. Nous suivons cependant avec attention cette expérience.
14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	LBJ	Quels tronçons seront limités à 30 km/h de nuit au Grand-Saconnex?	<u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA a déjà répondu à cette question la dernière fois et le document y relatif a été mis sur CMNet. Il s'agit des chemins/routes suivants : chemin Edouard-Sarasin, chemin Terroux, route de Colovrex et chemin du Pommier.
14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	MPO	Le budget 2023 a-t-il inclus la future dépense annuelle de CHF 340'000.- liée au projet de loi sur le sans-abrisme?	<u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. POMATTO répond que cela n'a pas été inclus dans le budget dans la mesure où la loi n'a pas encore été votée.
14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	MPO	Combien coûtera la votation du 27 novembre à la commune?	<u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA explique qu'il n'est pas possible de connaître la facture finale avant la votation, mais que tout ce qui est lié au référendum (impression, publication, distribution) sera à charge de la commune et se montera certainement à plus de CHF 50'000.-.
14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	CA	Mme MICHAUD ANSERMET est surprise que les référendaires n'aient pas accepté de faire de débat sur la votation du 27 novembre.	<u>Réponse donnée le 14.11.2022:</u> M. JIMAJA explique que le CA a le droit d'organiser un débat contradictoire avec des référendaires. Une salle a donc été réservée, et le CA a écrit aux référendaires pour leur faire la proposition et également leur laisser le choix du modérateur du débat. Le délai de réponse était fixé au 27, date à laquelle les référendaires ont notifié le CA que le débat serait biaisé et que, par conséquent, ils n'y participeraient pas, et qu'ils étaient surpris de la décision d'organiser le débat et de l'annoncer. Ne souhaitant pas faire de débat unilatéral, le Conseil administratif a donc annulé cet événement.

14.11.2022	M. STEINER	SPO	L'administration a-t-elle ou non adopté le langage épicène, car la convocation pour le repas des Aînés comportait encore des points médians?	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u></p> <p>M. POMATTO explique qu'un cours sur le langage épicène et l'écriture inclusive a été donné à tous les chefs de service et que le document y relatif de l'Université de Genève a été distribué à l'administration. Il ajoute que d'après ce document il est possible d'utiliser les formes neutres dans la mesure du possible, mais également les tirets si nécessaires. Dans l'exemple donné, il est possible que quelqu'un ait oublié de les utiliser à la place du point médian.</p> <p>05.12.22 : Complément : aucun point médian n'a été inséré dans la convocation mentionnée, uniquement un tiret pour le mot aînés-es. La brochure est disponible sur demande.</p>
14.11.2022	M. STEINER	LBJ	Pour ce qui est du CO2 économisé par l'utilisation des "Hubs", est-ce que le bilan tiendra compte des énergies grises dépensées pour la fabrication des vélos, la construction et l'élimination des containers, etc.	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u></p> <p>M. JIMAJA répond que cette préoccupation sera relayée aux promoteurs responsables du projet.</p>
14.11.2022	M. VEIGA LÖFFEL	SPO	M. VEIGA LÖFFEL aimerait avoir des informations concernant l'impact des investissements de la commune en termes de durabilité, et comment faire bouger les lignes de nos investissements vers plus de durabilité (fonds de pension...)	<p>05.12.22 : L'Administration ne fait pas d'investissements durables à proprement dit (selon building bridges p.e.). Toutefois, nous nous efforçons d'affecter les deniers communaux dans des projets durables à consonances énergétiques, sociales ou économiques.</p> <p>Trois exemples:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le 0.7% d'entraide à l'étranger est affecté selon les critères <i>des objectifs de développement durable (ODD)</i>. 2. La création de notre centrale d'achat impliquera une réduction de notre empreinte carbone (réduction du nombre de livraisons). 3. Les futurs investissements dans nos bâtiments communaux ont pour but d'améliorer leurs performances énergétiques (rénovation de l'enveloppe ou éclairage LED).

14.11.2022	Mme EDELENBOS	LBJ	Quand le projet de PDCom pourra-t-il être publié pour que le public puisse s'informer et participer à son élaboration?	<p>05.12.22 : Pour rappel, il y a eu quatre ateliers (un atelier "Vision" et 3 ateliers "Quartiers") au cours desquels les habitants ont été appelés à participer à l'élaboration du PDCom durant la phase d'avant-projet. Ces ateliers ont eu pour objectif d'élaborer une vision partagée du développement du Grand-Saconnex avec les habitants.</p> <p>L'avant-projet de plan directeur communal a été soumis aux services cantonaux pour l'enquête technique. Une fois cette étape terminée, nous entamerons la phase de consultation. La population pourra ainsi prendre connaissance de l'intégralité du document et nous transmettre ses remarques. Cette étape durera un mois et devrait débuter lors du second trimestre 2023.</p>
14.11.2022	M. PORTIER	LBJ	Ne faudrait-il pas attendre l'ouverture du tunnel des Nations pour mettre en service les nouveaux feux à la route de Colovrex? Car l'attente y est longue.	Les mesures de circulation mises en place sont en rapport avec le plan de gestion de la mobilité du trafic motorisé de l'Office cantonal des transports pour le secteur. Dans ce cadre, le carrefour à feux étant réalisé, sa mise en service est une condition sine qua non au bon fonctionnement des flux du trafic. Cette mesure n'est pas isolée.

14.11.2022	M. BAECHLER	LBJ	M. BAECHLER aimerait un bilan sur le fonctionnement de la Maison des projets, car il y est allé deux fois le samedi matin à l'heure d'ouverture et 30 minutes plus tard et l'a trouvée fermée. Il n'a pas l'impression que beaucoup de monde y va.	<p>La Maison des projets est ouverte tous les samedis de 10h00 à 15h00 et les mercredis de 16h00 à 19h00.</p> <p>Depuis son inauguration le 16 septembre, la Maison des projets a été fermée une fois durant les heures d'ouverture, le samedi 22 octobre (la personne en charge de l'accueil étant absente) et partiellement ouverte le mercredi 26 octobre (ouverture de 17h20 à 19h00). La Maison des projets devait initialement être fermée ce jour-là en raison des vacances scolaires d'octobre, mais plusieurs personnes attendaient devant le local pour voir l'exposition. Faute d'indication quant à sa fermeture pendant lesdites vacances, le SATPE a décidé d'ouvrir exceptionnellement le lieu.</p> <p>Pour information, la Maison des projets sera fermée pendant la semaine des vacances de Noël, du 24 au 31 décembre inclus.</p> <p>Il y a en moyenne 6 visites pendant les jours d'ouverture, avec une variation de 0 à 15 visites.</p>
14.11.2022	M. BAECHLER	SPO	L'article du GSI sur l'après-midi de la mobilité douce mentionne la plantation d'un bouleau rouge de Chine et il souhaite savoir où exactement cet arbre a été planté.	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> Mme PORTIER indique qu'il se trouve derrière le poste de police municipale.</p>
14.11.2022	M. PORTIER	LBJ	Les riverains du chemin des Corbillettes ont signalé qu'il y a des problèmes de bouches d'égout qui bougent avec le trafic et créent des nuisances sonores.	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA affirme que la commune est au courant de ce problème. 05.12.22 : Un contrôle va être mené prochainement.</p>
14.11.2022	Mme PERROTIN DURET	SPO	Les APM sont-ils sensibles au fait que les vélos électriques ont l'obligation depuis le 1er avril 2022 de rouler avec des lumières, de jour comme de nuit?	Oui.

Suspens pour mémoire

Date	De	CA	Question	Réponse
09.11.2020	Mme EDELENBOS	LBJ	Installer des panneaux solaires via un appel d'offre groupé avec Bellevue, Céligny et Collex-Bossy, permettant de réduire les coûts de près de 50%.	<p>11.04.22 : Les communes concernées ont déjà lancé leur appel d'offres. Le Grand-Saconnex qui a une population importante pourrait lancer le sien ultérieurement.</p> <p>13.09.21 : Pour rappel, en 2022, le projet Grand-Saconnex Rénove inclura la mutualisation des commandes pour les particuliers qui souhaitent réaliser les rénovations énergétiques liées au solaire. Le lancement de Grand-Saconnex Rénove est agendé au 7 mars 2022.</p> <p>11.04.22 : En avril, le GS a signé le contrat « Mon pacte climatique » avec SIG qui est plus global, et qui complète celui en cours Collectivité-éco21. Le lancement des appels d'offres groupés pour le solaire photovoltaïque sera ainsi facilité.</p> <p>13.06.22 : les SIG sont venus présenter au Conseil administratif les modalités des appels d'offres groupés. Il ressort que le Grand-Saconnex a intérêt à prendre les devants en contactant les autres communes de la rive droite pour un nouveau tour d'appel groupé. En cours.</p> <p>05.12.22 : Le financement d'une opération AOG appel d'offres groupé demande un budget en 3 parties : I-organisation de séances d'information (forfait à 10'000.- pour 5 séances), II-accompagnement individuel des bénéficiaires (600.-/personnes), III-subvention des bénéficiaires par le GS (1500.-/personne). La simulation donne 42'000.- pour 20 personnes et 220'000.-pour 100 (prix de Planair à son temps). Ce budget n'étant pas subventionné par le fonds énergie du canton (fonds collectivités), le GS doit le trouver ailleurs. L'étude en cours de la mise en place du fonds énergie du GS va répondre à cette question. N.B. : La réduction des coûts pour le GS ne se fait que sur les 10'000.- qui seraient partagés par le nombre de communes partantes. C'est pour les bénéficiaires que la réduction est la plus sensible (commandes groupées, installations mutualisées pour les voisins, ...).</p>
12.09.2022	M. BAECHLER	SPO	M. BAECHLER demande où en est la mise en œuvre des 12 recommandations de la Cour des comptes.	12.09.22 : Le Conseil administratif reviendra avec plus d'informations quand cette mise en œuvre sera complètement terminée.

Réponses aux questions du Conseil municipal du 14.11.2022

Questions

Date	De	CA	Question	Réponse
14.11.2022	Mme PERROTIN DURET	LBJ	Les gradins de l'agora civique ont-ils un aménagement prévu pour l'accès des PMR?	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA assure que cette inquiétude sera transmise au département s'occupant de l'agora civique.</p> <p>05.12.22 : Suite à la consultation faite auprès de l'OCAN (24.11.2022), en tant que pilote de ce projet ainsi que de celui de la pépinière urbaine :</p> <p>Il n'y a pas d'accès PMR prévu à ce jour. Prévoir un accès PMR demanderait une infrastructure trop lourde et coûteuse pour une intervention « temporaire », car cette agora est provisoire, elle va rester 1 ou 2 ans seulement.</p> <p>Suite au démontage du Grand Théâtre, un important travail de régénération des sols a été engagé sur toute la parcelle. Aucune infrastructure carrossable même légère ne peut être réalisée.</p> <p>L'OCAN avait envisagé de faire un accès avec une passerelle en bois, mais les coûts étaient démesurés.</p>
14.11.2022	Mme PERROTIN DURET	MPO	Quand doit se réunir le groupe de travail pour choisir les architectes du futur musée de la BD?	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. POMATTO dit que le comité d'évaluation se réunira pour choisir les architectes sur dossier le 28 novembre.</p>
14.11.2022	Mme PRUNCU CUTILE	LBJ	Qui s'occupe de l'éclairage public dans la commune? Plusieurs fois l'éclairage était allumé jusqu'à 9h30 du matin dans certaines rues.	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA remercie Mme PRUNCU CUTILE d'avoir signalé le problème. L'éclairage public étant du ressort des SIG, la commune va attirer leur attention là-dessus.</p> <p>05.12.22 : L'adaptation des temps d'éclairage des luminaires de la voie publique est directement réalisée par les SIG. La luminosité est contrôlée en temps réel et la durée d'éclairage dépend des saisons. Un intervalle d'éclairage est donc programmé et s'adapte en cas de brouillard. Il arrive que des campagnes de contrôles aient lieu et que des tests soient réalisés par secteur, ce qui peut engendrer un allumage provisoire en période jour.</p>

14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	SPO	Il semble que les APM de certaines communes, dont Meyrin, ont le droit de verbaliser les excès de vitesse depuis 1 mois. Est-ce que le Grand-Saconnex va mettre cela en pratique?	Nous n'avons pas prévu cela dans l'immédiat. Il faut savoir que l'expérience qui est menée à Meyrin est un projet-pilote, dont les résultats doivent encore être évalués. Nous suivons cependant avec attention cette expérience.
14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	LBJ	Quels tronçons seront limités à 30 km/h de nuit au Grand-Saconnex?	<u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA a déjà répondu à cette question la dernière fois et le document y relatif a été mis sur CMNet. Il s'agit des chemins/routes suivants : chemin Edouard-Sarasin, chemin Terroux, route de Colovrex et chemin du Pommier.
14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	MPO	Le budget 2023 a-t-il inclus la future dépense annuelle de CHF 340'000.- liée au projet de loi sur le sans-abrisme?	<u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. POMATTO répond que cela n'a pas été inclus dans le budget dans la mesure où la loi n'a pas encore été votée.
14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	MPO	Combien coûtera la votation du 27 novembre à la commune?	<u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA explique qu'il n'est pas possible de connaître la facture finale avant la votation, mais que tout ce qui est lié au référendum (impression, publication, distribution) sera à charge de la commune et se montera certainement à plus de CHF 50'000.-.
14.11.2022	Mme MICHAUD ANSERMET	CA	Mme MICHAUD ANSERMET est surprise que les référendaires n'aient pas accepté de faire de débat sur la votation du 27 novembre.	<u>Réponse donnée le 14.11.2022:</u> M. JIMAJA explique que le CA a le droit d'organiser un débat contradictoire avec des référendaires. Une salle a donc été réservée, et le CA a écrit aux référendaires pour leur faire la proposition et également leur laisser le choix du modérateur du débat. Le délai de réponse était fixé au 27, date à laquelle les référendaires ont notifié le CA que le débat serait biaisé et que, par conséquent, ils n'y participeraient pas, et qu'ils étaient surpris de la décision d'organiser le débat et de l'annoncer. Ne souhaitant pas faire de débat unilatéral, le Conseil administratif a donc annulé cet événement.

14.11.2022	M. STEINER	SPO	L'administration a-t-elle ou non adopté le langage épicène, car la convocation pour le repas des Aînés comportait encore des points médians?	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u></p> <p>M. POMATTO explique qu'un cours sur le langage épicène et l'écriture inclusive a été donné à tous les chefs de service et que le document y relatif de l'Université de Genève a été distribué à l'administration. Il ajoute que d'après ce document il est possible d'utiliser les formes neutres dans la mesure du possible, mais également les tirets si nécessaires. Dans l'exemple donné, il est possible que quelqu'un ait oublié de les utiliser à la place du point médian.</p> <p>05.12.22 : Complément : aucun point médian n'a été inséré dans la convocation mentionnée, uniquement un tiret pour le mot aînés-es. La brochure est disponible sur demande.</p>
14.11.2022	M. STEINER	LBJ	Pour ce qui est du CO2 économisé par l'utilisation des "Hubs", est-ce que le bilan tiendra compte des énergies grises dépensées pour la fabrication des vélos, la construction et l'élimination des containers, etc.	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u></p> <p>M. JIMAJA répond que cette préoccupation sera relayée aux promoteurs responsables du projet.</p>
14.11.2022	M. VEIGA LÖFFEL	SPO	M. VEIGA LÖFFEL aimerait avoir des informations concernant l'impact des investissements de la commune en termes de durabilité, et comment faire bouger les lignes de nos investissements vers plus de durabilité (fonds de pension...)	<p>05.12.22 : L'Administration ne fait pas d'investissements durables à proprement dit (selon building bridges p.e.). Toutefois, nous nous efforçons d'affecter les deniers communaux dans des projets durables à consonances énergétiques, sociales ou économiques.</p> <p>Trois exemples:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le 0.7% d'entraide à l'étranger est affecté selon les critères <i>des objectifs de développement durable</i> (ODD). 2. La création de notre centrale d'achat impliquera une réduction de notre empreinte carbone (réduction du nombre de livraisons). 3. Les futurs investissements dans nos bâtiments communaux ont pour but d'améliorer leurs performances énergétiques (rénovation de l'enveloppe ou éclairage LED).

14.11.2022	Mme EDELENBOS	LBJ	Quand le projet de PDCom pourra-t-il être publié pour que le public puisse s'informer et participer à son élaboration?	<p>05.12.22 : Pour rappel, il y a eu quatre ateliers (un atelier "Vision" et 3 ateliers "Quartiers") au cours desquels les habitants ont été appelés à participer à l'élaboration du PDCom durant la phase d'avant-projet. Ces ateliers ont eu pour objectif d'élaborer une vision partagée du développement du Grand-Saconnex avec les habitants.</p> <p>L'avant-projet de plan directeur communal a été soumis aux services cantonaux pour l'enquête technique. Une fois cette étape terminée, nous entamerons la phase de consultation. La population pourra ainsi prendre connaissance de l'intégralité du document et nous transmettre ses remarques. Cette étape durera un mois et devrait débuter lors du second trimestre 2023.</p>
14.11.2022	M. PORTIER	LBJ	Ne faudrait-il pas attendre l'ouverture du tunnel des Nations pour mettre en service les nouveaux feux à la route de Colovrex? Car l'attente y est longue.	Les mesures de circulation mises en place sont en rapport avec le plan de gestion de la mobilité du trafic motorisé de l'Office cantonal des transports pour le secteur. Dans ce cadre, le carrefour à feux étant réalisé, sa mise en service est une condition sine qua non au bon fonctionnement des flux du trafic. Cette mesure n'est pas isolée.

14.11.2022	M. BAECHLER	LBJ	M. BAECHLER aimerait un bilan sur le fonctionnement de la Maison des projets, car il y est allé deux fois le samedi matin à l'heure d'ouverture et 30 minutes plus tard et l'a trouvée fermée. Il n'a pas l'impression que beaucoup de monde y va.	<p>La Maison des projets est ouverte tous les samedis de 10h00 à 15h00 et les mercredis de 16h00 à 19h00.</p> <p>Depuis son inauguration le 16 septembre, la Maison des projets a été fermée une fois durant les heures d'ouverture, le samedi 22 octobre (la personne en charge de l'accueil étant absente) et partiellement ouverte le mercredi 26 octobre (ouverture de 17h20 à 19h00). La Maison des projets devait initialement être fermée ce jour-là en raison des vacances scolaires d'octobre, mais plusieurs personnes attendaient devant le local pour voir l'exposition. Faute d'indication quant à sa fermeture pendant lesdites vacances, le SATPE a décidé d'ouvrir exceptionnellement le lieu.</p> <p>Pour information, la Maison des projets sera fermée pendant la semaine des vacances de Noël, du 24 au 31 décembre inclus.</p> <p>Il y a en moyenne 6 visites pendant les jours d'ouverture, avec une variation de 0 à 15 visites.</p>
14.11.2022	M. BAECHLER	SPO	L'article du GSI sur l'après-midi de la mobilité douce mentionne la plantation d'un bouleau rouge de Chine et il souhaite savoir où exactement cet arbre a été planté.	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> Mme PORTIER indique qu'il se trouve derrière le poste de police municipale.</p>
14.11.2022	M. PORTIER	LBJ	Les riverains du chemin des Corbillettes ont signalé qu'il y a des problèmes de bouches d'égout qui bougent avec le trafic et créent des nuisances sonores.	<p><u>Réponse donnée le 14.11.2022 :</u> M. JIMAJA affirme que la commune est au courant de ce problème. 05.12.22 : Un contrôle va être mené prochainement.</p>
14.11.2022	Mme PERROTIN DURET	SPO	Les APM sont-ils sensibles au fait que les vélos électriques ont l'obligation depuis le 1er avril 2022 de rouler avec des lumières, de jour comme de nuit?	Oui.

Suspens pour mémoire

Date	De	CA	Question	Réponse
09.11.2020	Mme EDELENBOS	LBJ	Installer des panneaux solaires via un appel d'offre groupé avec Bellevue, Céligny et Collex-Bossy, permettant de réduire les coûts de près de 50%.	<p>11.04.22 : Les communes concernées ont déjà lancé leur appel d'offres. Le Grand-Saconnex qui a une population importante pourrait lancer le sien ultérieurement.</p> <p>13.09.21 : Pour rappel, en 2022, le projet Grand-Saconnex Rénove inclura la mutualisation des commandes pour les particuliers qui souhaitent réaliser les rénovations énergétiques liées au solaire. Le lancement de Grand-Saconnex Rénove est agendé au 7 mars 2022.</p> <p>11.04.22 : En avril, le GS a signé le contrat « Mon pacte climatique » avec SIG qui est plus global, et qui complète celui en cours Collectivité-éco21. Le lancement des appels d'offres groupés pour le solaire photovoltaïque sera ainsi facilité.</p> <p>13.06.22 : les SIG sont venus présenter au Conseil administratif les modalités des appels d'offres groupés. Il ressort que le Grand-Saconnex a intérêt à prendre les devants en contactant les autres communes de la rive droite pour un nouveau tour d'appel groupé. En cours.</p> <p>05.12.22 : Le financement d'une opération AOG appel d'offres groupé demande un budget en 3 parties : I-organisation de séances d'information (forfait à 10'000.- pour 5 séances), II-accompagnement individuel des bénéficiaires (600.-/personnes), III-subvention des bénéficiaires par le GS (1500.-/personne). La simulation donne 42'000.- pour 20 personnes et 220'000.-pour 100 (prix de Planair à son temps). Ce budget n'étant pas subventionné par le fonds énergie du canton (fonds collectivités), le GS doit le trouver ailleurs. L'étude en cours de la mise en place du fonds énergie du GS va répondre à cette question. N.B. : La réduction des coûts pour le GS ne se fait que sur les 10'000.- qui seraient partagés par le nombre de communes partantes. C'est pour les bénéficiaires que la réduction est la plus sensible (commandes groupées, installations mutualisées pour les voisins, ...).</p>
12.09.2022	M. BAECHLER	SPO	M. BAECHLER demande où en est la mise en œuvre des 12 recommandations de la Cour des comptes.	12.09.22 : Le Conseil administratif reviendra avec plus d'informations quand cette mise en œuvre sera complètement terminée.